

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160108-2016\_1\_2-DE  
Regu le 29/01/2016

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél. : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_1\_2

L'an deux mille seize, le vendredi 08 janvier à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Janvier 2016

Présents : 21

**Présents** : BARBE Hugues, BORRÉDON Richard, CARTERET Michel, COOLEN Anne-Marie, HITIER Marie-Christine, LHOMME Michèle, RABSKI Jean, RELET Graziella, REVEREAULT Jean, TROUSSICOT Franck, FOUCHÉ Joël, TAMAGNA Véronique, BERTIN Nathalie, NOËL Frédéric, SOULET Sandrine, PORTE Henri-Renaud, SUSSET Bernard, NEBOUT Joël, GROLEAU Rachel, LOUVIÉ Catherine, PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Participation financière  
Cinéma Rural MJC**

**Pouvoirs :**

COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à SOULET Sandrine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** COUSSY Stéphanie, MIGUEL Christine

**Secrétaire de Séance :** Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des séances de cinéma mensuelles ont été réinstaurées en 2015 sur la commune en partenariat avec la MJC Jules Berry et le CRCATB, association charentaise qui œuvre pour le maintien, le développement du cinéma dans les communes rurales.

Afin de favoriser l'accès au cinéma pour tous et de faire profiter aux publics de tarifs accessibles, la municipalité propose de participer à hauteur de 1 € par billet vendu (4 € au lieu de 5 € pour le plein tarif, et 3 € au lieu de 4 € pour le tarif réduit).

Pour l'année 2015, cela représente un coût de 110 €.

Il est proposé qu'une convention de partenariat avec la MJC, organisateur des séances de cinémas, soit établie pour rembourser annuellement cette participation financière.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de participer à hauteur de 1€ par ticket de cinéma des séances mensuelles organisées par la MJC Jules Berry
- décide de financer la participation au titre de l'année 2015
- valide la convention de partenariat avec la MJC Jules Berry
- autorise le maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/01/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 29/01/2016

Le Maire

Michel CARTERET

